



**MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-16 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 06-100 (PLAN D'URBANISME)**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ, QUE:

Le 5 février 2019, le conseil de la Municipalité de Brigham a adopté le règlement numéro 2018-16 modifiant le règlement 06-100 (Plan d'urbanisme).

L'objet de ce règlement est d'ajouter dans les objectifs et moyens de mise en œuvre, la notion de zone affectée par des débordements et une zone d'accès réduit en cas d'inondation, et de modifier la cartographie afin d'indiquer ces deux types de zones.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'Hôtel de Ville, 118, avenue des Cèdres à Brigham, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, soit le 19 mars 2019.

DONNÉ À BRIGHAM, CE 3^E JOUR D'AVRIL 2019.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER,

ME PIERRE LEFEBVRE, AVOCAT